



AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

PRENEZ AVIS que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du conseil du 8 novembre 2022 le calendrier 2023 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal, qui se tiendront à 19 h 30, au Pavillon Wilson, sis au 4B de la rue Principale ainsi la tenue d'une séance extraordinaire qui se tiendra à 19 h pour la présentation du budget, comme suit :

SÉANCES ORDINAIRES

- 10 janvier
- 14 février
- 14 mars
- 11 avril
- 9 mai
- 13 juin
- 11 juillet
- 8 août
- 12 septembre
- 10 octobre
- 14 novembre
- 12 décembre

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

12 décembre (budget 2023)

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 17^e jour du mois de novembre 2022.

Chantal Paquette, OMA

Assistante-greffière et Responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels



CERTIFICAT DE PUBLICATION

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur l'adoption du calendrier 2023 des séances du conseil municipal, conformément à la loi, en affichant et en publiant dans un journal une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Sur le babillard de l'hôtel de ville et le site Internet de la ville, le 17^e novembre 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 17^e jour du mois de novembre 2022.

Chantal Paquette, OMA

Assistante-greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels